

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/AV52 dit « Bâtiment agricole-atelier communal » à MUSSON

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Démolition du hangar et réaménagement du site en vue d'y construire une "maison rurale" polyvalente et intergénérationnelle
<u>Localisation</u> :	place Abbé Goffinet
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat à caractère rural

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	09 mai 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

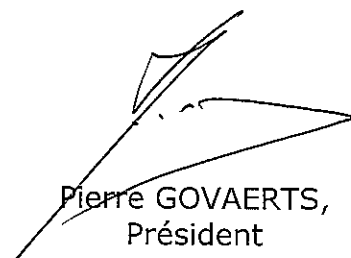
AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/AV52 dit « Bâtiment agricole - atelier communal » à MUSSON.

Au vu de l'état du site, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président